

Vieillesse et santé en Algérie
Le système de santé Algérien face à la transition sanitaire

Dr OUZRIAT Boualem, Algérie
Email : ouzriat@yahoo.fr

La santé constitue une ressource majeure pour le développement social, économique et individuel. Tenant compte de ce principe, l'Algérie a consacré dans sa constitution le droit à la santé pour ses citoyens. Depuis une dizaine d'années, le système de santé Algérien est confronté à des contraintes qui altèrent ses performances. La société Algérienne a connue des mutations d'ordre épidémiologique, social et économique. D'une part les maladies transmissibles qui persistent. D'autre part, le développement des maladies chroniques de longues durées, coûteuses et surtout mortelles, suite à la dégradation de l'hygiène alimentaire, l'urbanisation anarchique, la baisse de la fécondité et le vieillissement de la population.

La majorité des études menées depuis 1990 et les données récentes de l'Office national des statistiques, concluent que 60% de la population serait touchée par les maladies chroniques et que la prévalence de ces maladies augmente avec l'âge.

En 2020, l'indice synthétique de fécondité est passé à 2.78 (il était à 7 en 1970), le taux de croissance démographique s'est stabilisé autour de 20%, l'espérance de vie à la naissance s'approche de 76 ans et l'indice de vieillissement avoisine les 10% avec des prévisions d'atteindre 30% d'ici 2050. 20% des cas d'hypertension artérielle représentent la tranche d'âge des 60 à 69 ans et dans 26% des cas chez les sujets âgés de 70 ans et plus. Le diabète est observé dans 10,6% chez les personnes âgées de 60 à 69 ans. Les arthroses sont observées dans 13% chez les plus de 70 ans. La prévalence de la maladie d'Alzheimer est passée de 0,6% chez les 65-69 ans à plus de 22 % chez les plus de 80 ans.

Le système de santé Algérien doit adapter son offre de soins à la nouvelle demande en terme de personnel et de structures sanitaires.